

# L'INITIATIVE RESPONSABLE DU MOIS DE DÉCEMBRE !



Ce mois-ci nous souhaitons mettre en avant le Groupe April, qui affiche un niveau de maturité ESG constant sur les trois dernières campagnes Gaïa Rating (61/100 en 2018) et de bons résultats sur les thématiques gouvernance et social.

Le Groupe réalise des progrès importants en matière de gouvernance (+10 points entre 2016 et 2018). Il fait preuve d'une transparence accrue sur ses instances de direction, dont le fonctionnement paraît équilibré (dissociation des fonctions de Président et de DG, indépendance et diversité des administrateurs, assiduité aux réunions du conseil d'administration). Concernant la gestion de l'éthique des affaires, il déclare se conformer au Code de conduite anticorruption Middlednext mais ne communique pas sur les moyens mis en œuvre pour assurer la diffusion et l'application de sa politique (formation des salariés et tiers au système d'alertes, nombres d'alertes reçues...).

April affiche un bon niveau de maturité sur les questions sociales et déploie une politique volontaire en matière de création d'emploi et d'égalité des chances. Le Groupe a lancé en 2012 un programme de formation qualifiante à destination de jeunes peu ou pas diplômés. En 2017, ce dispositif a permis à 10 nouveaux diplômés d'intégrer le Groupe (73 depuis son lancement). Par ailleurs, APRIL s'est engagée à recruter 36 personnes en situation de handicap entre 2012 et 2015 dans un accord d'entreprise. Cet accord a été renouvelé en 2015 pour 45 recrutements d'ici 2018. A noter, la dégradation de certains indicateurs, notamment en matière de santé-sécurité, pénalise sa performance en 2018 (absentéisme, taux de fréquence et de gravité des accidents).

L'assureur obtient des résultats limités en matière d'environnement (38/100). Les engagements pris concernent essentiellement ses impacts directs (parcs informatiques, tri et recyclage ou parc automobile) mais ne s'inscrivent pas encore dans le cadre d'une politique environnementale globale ou d'un reporting systématique.

April a mis en place des initiatives volontaires concernant ses relations avec la société civile. Elles passent par le déploiement d'une politique de mécénat assurée par sa fondation et par le développement de produits d'assurances solidaires, permettant d'augmenter leur accessibilité pour des populations ciblées).

*Ce document a un caractère informatif et non contractuel, il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des FCP. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant Talence Gestion reste à votre disposition. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées) vous sont communiquées à titre purement indicatif sur la base de sources dignes de foi à la date d'établissement du document, et peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis et ne constituent en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou gérant afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Tout investissement doit se faire après avoir pris connaissance des risques et frais présentés dans le DICI/prospectus du fonds en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion. Les fonds Talence Gestion présentés dans ce document sont de droit français, ils relèvent de la directive 2009/65/CE (dite UCITS IV) et sont autorisés à la commercialisation en France, et ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons ne bénéficiant pas de garantie et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.*